



FORMULAIRE D'INTENTION DE
PROJET

Alliance pour la solidarité 2018-2023

QUEST DE LA MONTÉRÉGIE

Avec la participation financière de :

Québec 



Table de concertation régionale de la
MONTÉRÉGIE

Formulaire d'intention de projet

Alliance pour la solidarité de l'ouest de la Montérégie

Vous avez un projet collectif et co-construit qui s'inscrit dans les priorités d'action de l'Alliance pour la solidarité de l'Ouest de la Montérégie? Vous êtes invité à soumettre le présent formulaire d'intention d'ici le 14 février 2020 à l'attention de Valérie Vivier à l'adresse suivante info@concertationhorizon.ca .

TITRE DE VOTRE PROJET : Cliquez ici pour entrer le titre de votre projet

1- IDENTIFICATION

Nom de la personne responsable : Cliquez pour entrer le nom de la personne responsable.
Nom de l'organisation : Cliquez pour entrer le nom de l'organisation
Nom de l'organisation fiduciaire (s'il y a lieu) : Cliquez pour entrer le nom de l'organisation
Courriel de la personne responsable : Cliquez ici pour taper du texte. Téléphone :
Adresse postale :
Site web :

2- DESCRIPTION DU PROJET

a) Décrivez la problématique que tente de résoudre votre projet:

Cliquez ici pour taper du texte.

b) Décrivez la solution que propose votre projet

Cliquez ici pour taper du texte.

c) S'agit-il d'un nouveau projet ou d'un projet existant?

Nouveau projet Projet existant

d) Y a-t-il des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation?

Cliquez ici pour taper du texte.

3- NIVEAU D'INTERVENTION DU PROJET

Comment votre projet agit-il sur les déterminants collectifs? Référez-vous au modèle présenté en page 5 et 6.

Cliquez ici pour taper du texte.

4- COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE

a) *Indiquez de quelle manière les actions ou les activités de votre projet sont complémentaires (sans doublement) à celles présentes au sein du ou des territoire(s) concerné(s).*

Cliquez ici pour taper du texte.

b) *Si des actions ou activités semblables ou similaires à celles proposées par votre projet étaient déjà existantes, indiquez quelles démarches ont été réalisées afin de s'assurer d'une complémentarité.*

Cliquez ici pour taper du texte.

5- PARTENAIRE(S) CONFIRMÉ(S) ET LEUR(S) RÔLE(S)

Votre projet sera-t-il réalisé en partenariat (vérifier les modalités du territoire où se déroulera l'initiative)?

Oui

Non

Si oui, identifiez ici votre ou vos partenaire(s) et le ou les rôle(s) qui leur est (sont) attribué(s).

Partenaires* (organisations contribuant à la réalisation du projet)	Rôles dans le cadre du projet	Valeur de la contribution	Contribution monétaire ou en service

6- QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES ET ÉCHÉANCIER DE VOTRE PROJET? ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES?

Moyens /activités	Échéancier

7- BUDGET PRÉLIMINAIRE

Quel est approximativement le budget total de votre projet? Cliquez ici pour taper du texte.
Quel est le montant demandé à l'Alliance pour la solidarité? Cliquez ici pour taper du texte.
À quoi serviront les fonds (précisez uniquement les principales dépenses)? Cliquez ici pour taper du texte.
Quelles sont les autres sources de financement confirmés ou en cours d'analyse? Cliquez ici pour taper du texte.

Rappel des critères d'admissibilité de la demande :

- **Montant minimal** de 50 000 \$ demandé comme financement à l'Alliance
- **Le projet doit s'inscrire dans les principes directeurs** démontrés ci-dessous.
- **Cumul de l'aide gouvernementale** : La subvention ne peut excéder 90 % du total des dépenses admissibles. Le cumul de l'aide gouvernementale¹ est possible mais est considéré dans le 90 % du total des dépenses admissibles, sauf dans le cas de projets soutenus par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Dans ce dernier cas, le montant des subventions peut atteindre 100 % de sources gouvernementales.
- **Calcul de la contribution du milieu** : La contribution du milieu au projet doit être de 10 %, hormis lorsque le projet utilise la contribution du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) à titre de mise de fonds pour l'Alliance pour la solidarité. La contribution exigée du milieu peut être sous forme financière, en ressources matérielles et en temps investi en ressource humaines.

Principes directeurs

Ancrage territorial

L'ancrage territorial² du projet doit être démontré de deux façons :

1. Le projet se base sur les besoins et les pistes de solutions issues des communautés visées, et ce, en posant minimalement une des actions suivantes :
 - Répondre à une ou des priorités identifiées dans une planification territoriale existante (ex. : sécurité alimentaire, lutte à la pauvreté, accessibilité au logement, développement social, etc.);
 - Se baser sur l'analyse de données populationnelles pertinentes pour démontrer les besoins et pistes de solution contre la pauvreté (ex. : indicateurs de développement des communautés, cartographie de l'accès géographique aux commerces d'alimentation, taux de décrochage scolaire, données différenciées selon certains sous-groupes de population (ex. : personnes à faible revenu, personnes vivant seules, personnes issues de l'immigration, femmes, jeunes, etc.), portraits, études ou états de situation locale, etc.).
2. Le projet mobilise l'expertise des partenaires concernés et se réalise de manière collaborative et co-construite (porteur, collaborateurs).

Déterminants collectifs

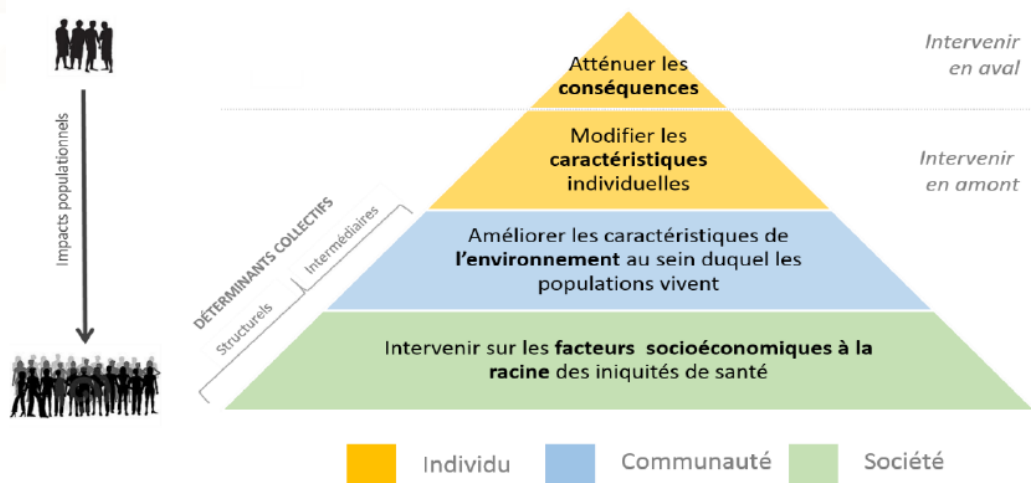
Les déterminants collectifs réfèrent aux facteurs environnementaux de nature économique, physique, politique et socioculturelle au sein des collectivités (déterminants intermédiaires) et, plus globalement, de la société (déterminants structurels). Ces facteurs influencent les ressources et les opportunités permettant aux personnes et ménages d'accéder à des aliments sains en quantité suffisante. Les déterminants collectifs concernent l'accès économique et physique aux aliments, le système alimentaire sain, durable et équitable (production, transformation, distribution, consommation, valorisation) ainsi que les conditions de vie, qui incluent le coût des biens et services essentiels et le statut socioéconomique.

Les interventions portant sur les déterminants collectifs ont un potentiel d'impact élargi puisqu'elles facilitent l'accès à des ressources et opportunités favorisant des choix alimentaires sains et une plus grande équité en regard de ces opportunités en modifiant l'environnement dans lesquelles un bassin de population vit (population d'un secteur, d'un quartier, d'une municipalité ou d'une MRC).

¹ Total de l'aide financière accordée, incluant les aides financières considérées à 100 % de la valeur, provenant de l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'état, des Gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales.

² Les informations de la section sur l'ancrage territorial sont reprises du Cadre de référence de l'allocation sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire. Chénier, G., Dumas, M.-M., Martel, D. (2019). *Allocation sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire : Cadre de référence*. Longueuil. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, 30 p. <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3933/Cadre-de-reference-Securite-alimentaire.pdf>

Pyramide d'impacts populationnels des interventions



CHÉNIER, Geneviève. Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1er avril 2019, 4 pages, <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>.

Co-Construction

Dans chacun de ces chantiers, la co-construction de projets sera de mise. Comment définit-on la co-construction dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité? Elle se définit comme un processus volontaire et formalisé sur lequel deux ou plusieurs individus (ou acteurs) parviennent à s'accorder sur une définition de la réalité (ex : un projet, un diagnostic) ou une façon de faire (une solution à un problème). La visée, l'intention du processus de co-construction, est de définir, d'élaborer, de construire un diagnostic, une analyse, un projet, un changement, une politique, une méthode, etc. L'accord traduit un compromis sur lequel ces acteurs s'entendent et se reconnaissent.³

Participation population vulnérable

Afin de s'assurer de la réponse à un besoin exprimé par les personnes vivant en situation de pauvreté, leur mise à contribution à diverses étapes du processus sera essentielle. Il pourra s'agir de consultations durant la phase de conception du projet, d'implication au sein de la structure de gouvernance en cours de réalisation de l'initiative, etc. Les moyens utilisés et les moments requis pour leur implication seront donc flexibles en fonction du projet. L'important est de s'assurer de pouvoir s'appuyer sur l'expertise vécue par ces citoyens partenaires des projets.

³FOUDRIAT, M. (2016), La co-construction. Une alternative managériale, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. Politiques et interventions sociales, p.23